CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E91103** **VALABLE JUSQU'AU** **27/06/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2009

Raison sociale : FREMY PEINTURE DECORATION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/06/2024

Capital : 100 000

13 RUE DU DAGUENET
49100 ANGERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 517 593 059

Siret : 517 593 059 00036

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 49 490744

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 592552G1247001/001 487610/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 592552G1247001/001 487610/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 41 27 10 81 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
FREMY ERIC GÉRANT

Site Internet : http://www.fremy-peinture.fr

E-mail : compta@fremy-peinture.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 835 585 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)		28/06/2023
6212	Revêtements textiles en lés		28/06/2023
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)		28/06/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 15:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.